Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 049-214901803-20261102-11_2026_05-DE

Département de
Maine et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES

Séance du 02 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIERE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Françoise RICHARD - Danielle MABILLEAU - Justine CORDIER - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 29

Objet : Finances – ACL Tennis de Table – subvention 2026 – (11/2026-5)

Considérant les difficultés de trésorerie provisoires de ACL Tennis de table, nécessitant un soutien de la Municipalité,

Considérant le soutien de la Ville à l'ensemble de ses associations, pour leur bon fonctionnement et assurer leur développement,

Monsieur le Maire explique que l'ACL Tennis doit faire face à un redressement URSSAF. Faute de trésorerie suffisante, cet organisme a pu saisir des sommes sur les comptes des associations ACL Tennis de Table et ACL Cyclisme considérant le même numéro SIREN et la même banque de dépôt.

Sur proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à ACL Tennis de table une subvention exceptionnelle de 1.000 € au titre de l'exercice 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 049-214901803-20261102-11_2026_05-DE

- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN

Le Maire,

F. MORTIER